

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
24 JUINI 2015

DATE d'AFFICHAGE
03 JUILLET 2015

NOMBRE de CONSEILLERS :

En exercice : 37
Présents : 30
Votants : 36

L'an deux mille quinze,
le 30 juin à dix heures,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Corail de Péaule en séance publique sous la présidence de Monsieur André PAJOLEC, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Étaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Daniel BOURZEIX, - Jean-François BRÉGER, - Joseph BROHAN, - Patrick BUSSLER-MUELA, - Mme Marie-Thérèse CABON, - MM. Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Louis GACHE, - Mme Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Jean-Pierre PRUNAUT, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Étaient Absents Excusés : Mme Nathalie CALLE, - MM. Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Marie LABESSE, - Hervé MICHAUD, - Mmes Martine PENOT, - Christine RENAULT-TREGOUET, - Régine ROSSET.

Mme Nathalie CALLE donne pouvoir à Mme Marie-Odile JARLIGANT

M. Jean-Claude FOUCRAUT donne pouvoir à M. André PAJOLEC

M. Jean-Marie LABESSE donne pouvoir à M. Patrick BEILLON

Mme Martine PENOT donne pouvoir à M. Joël BOURRIGAUD

Mme Christine RENAULT-TREGOUET donne pouvoir à Mme Maryvonne TATARD

Mme Régine ROSSET donne pouvoir à M. Jo BROHAN

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Bertrand ROBERDEL a été élu Secrétaire.

DELIBERATION N°103-2015 – ACHATS - PASSATION D'UN MARCHÉ POUR LA REALISATION DE CONTROLES PERIODIQUES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

M. Joël BOURRIGAUD, Vice-Président en charge de l'Environnement, expose au Conseil Communautaire les éléments relatifs à la consultation qui a été lancée pour la réalisation de contrôles périodiques d'assainissement non collectif sur le territoire de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Ce nouveau marché est un marché à bons de commande avec un maximum de 1 400 contrôles, passé en procédure adaptée ouverte. Ce marché reposera sur des prix unitaires et sera conclu pour une durée de 2 ans avec une possibilité de le reconduire 6 mois.

Les offres des différents candidats, récapitulées en annexe, ont été analysées en fonction des critères suivants :

- Prix des prestations : 60 %
- Valeur technique appréciée au regard du mémoire technique : 40 %

La société AQUASOL de CESSON-SEVIGNE est la mieux-disante pour un montant unitaire de 52 € HT.

Au vu des éléments ci-dessus exposés, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **AUTORISE**, à l'unanimité, le Président à :

- **SIGNER** le marché et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

